

[Texte]

Mrs. Collins: But you must have some way of saying what your break-even point is.

Mr. Evans: I think individual institutions may, but I cannot say for the industry as a whole or for any group of institutions what that break-even point is.

I have a little trust company in Toronto, Cabot Trust, which has very few branches. The cost to them of establishing a "no frills" account would be much higher on a per-transaction basis than it would be if Royal Trust or Guaranty Trust or Central Trust or Montreal Trust or National Victoria and Grey Trust Company were to do it, because they have larger volumes of transactions, a larger branch network. The computer costs of establishing the systems and so on can be spread across a wider range. So I cannot tell you what the costs would be for the trust industry because of the disparity between the sizes, and scopes and natures of the institutions within my industry.

Mrs. Collins: But, Mr. Evans, that is not consistent with what we heard yesterday from the banks. They appeared to me to be saying that, as the volume is going up, the 400 million transactions, their unit costs seem to be going up. They justify the increase of having to introduce new fees for ATMs and increased fees for other services.

• 1030

I must admit that I am still confused in terms of trying to get at the basic question of whether these service charges are fair. Is it fair to charge \$2.50 a month to maintain an account? I see one of your trust companies even has a \$25 charge on a dormant account.

Mr. Evans: That is right.

Mrs. Collins: I mean, I have a hard time relating that to any sense of fairness. And until I get that sense of satisfaction—

Mr. Evans: But you also see that there are other companies that have much lower charges, and the informed consumer—if we have proper disclosure, uniform disclosure in a uniform fashion across institutions—takes those forms and says that particular charge that you have mentioned is too high, and he is not going to do business with that particular institution; he will do business with someone else. The word is clearly going to get through to that institution that something is wrong, and that perhaps fees of that magnitude should be reduced. That is the nature of disclosure and competition, and that is the effect we would like to see in the marketplace.

Mrs. Collins: All right. But could you not even say that now? Could you not even say that—

[Traduction]

Mme Collins: Mais vous devez être en mesure de déterminer ce qu'il vous faut pour faire vos frais.

M. Evans: Les établissements financiers pourraient, à titre individuel, déterminer ce dont ils ont besoin pour faire leurs frais, mais je ne pourrais vous le dire pour l'industrie dans son ensemble, ni même pour un groupe d'institutions.

Nous comptons parmi nos membres une petite compagnie de fiducie de Toronto, Cabot Trust, qui compte très peu de succursales. Si elle décidait d'offrir un compte «dépouillé», ses coûts par transaction seraient beaucoup plus élevés que ceux du Royal Trust, du Guaranty Trust, du Central Trust, du Montreal Trust, ou encore du National Victoria and Grey Trust Company, qui ont toutes un réseau de succursales beaucoup plus important et un volume de transactions beaucoup plus considérable. Les frais d'informatisation de leurs réseaux, par exemple, peuvent être répartis proportionnellement sur un plus grand nombre de transactions. Ainsi, je ne peux pas vous dire à quoi se chiffraient les coûts pour les compagnies de fiducie en raison des différences de tailles, de grandeurs et de gammes de services qui existent parmi les institutions membres de mon association.

Mme Collins: Mais, monsieur Evans, cela ne cadre pas du tout avec ce que nous ont dit hier les représentants des banques. J'ai cru comprendre que leur coût unitaire augmente au fur et à mesure que s'accroît leur volume, qui atteint même les 400 millions de transactions. C'est ce qu'ils invoquent pour justifier le prélevement de nouveaux frais de service aux guichets automatiques et l'augmentation des frais pour d'autres services.

J'essaie de déterminer si ces frais de service sont équitables et j'avoue être tout aussi perplexe qu'au début. Est-il équitable d'imputer des frais de tenue de compte de 2.50\$ par mois? Je vois ici que l'une de vos compagnies de fiducie impute des frais de 25\$ pour un compte inactif.

M. Evans: C'est exact.

Mme Collins: J'avoue bien franchement que cela ne m'apparaît guère équitable. Tant qu'on n'aura pas démontré à ma satisfaction. . .

M. Evans: Vous constaterez toutefois que d'autres compagnies imputent des frais beaucoup moins élevés, de sorte que le client bien renseigné pourra—si nous établissons des règles uniformes pour l'ensemble des institutions pour ce qui est de la publication des renseignements—prendre la liste des frais, les comparer à ceux d'autres institutions et, s'il juge que certains frais sont trop élevés, faire affaire avec une autre institution. L'institution boudée constatera très rapidement qu'il y a un problème et comprendra qu'il lui faudrait réduire les frais jugés trop élevés. Voilà ce que favorisent la communication des renseignements et le jeu de la concurrence, et c'est exactement ce que nous souhaitons.

Mme Collins: D'accord. Mais ne pourriez-vous pas déjà dire cela? Ne pourrait-on pas dire dès maintenant. . .